

Côte-d'Or Lecture 2024-2028

Préambule

L'article 10 de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021 affirme la place et le rôle des bibliothèques départementales dans l'animation et le soutien du réseau des lieux de lecture notamment en milieu rural.

La lecture publique représente l'accès et la médiation vers l'ensemble des connaissances (littéraires, scientifiques, vie pratique, loisirs...) sous leurs différentes formes (papier, numérique, conférences, actions culturelles...).

Déclarée Grande Cause Nationale en 2022, la lecture publique représente un vecteur de lien social, d'éveil culturel à tous les âges de la vie. C'est également un outil de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'illectronisme.

Les bibliothèques, par leur accès entièrement gratuit, ont un rôle essentiel à jouer pour garantir « l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ».

Aujourd'hui, les bibliothèques sont des lieux d'accès à la connaissance et la culture mais aussi des lieux de débat, de sociabilité, de divertissement, d'éducation aux médias et à l'information. Cette évolution des usages nécessite une adaptation du service proposé par les bibliothécaires.

En tant que premier équipement culturel de proximité en France, elles représentent également un enjeu d'aménagement du territoire.

Le Département de la Côte-d'Or œuvre depuis de nombreuses années pour le développement de la lecture publique à la fois en co-finançant des projets de construction et de réhabilitation d'envergure mais également en accompagnant au quotidien les membres du réseau départemental composé de 244 lieux de lecture par l'intermédiaire de la Médiathèque Côte-d'Or (MCO).

A l'issue d'un diagnostic de territoire élaboré de façon participative durant l'année 2021, l'Assemblée Départementale a adopté une préfiguration de la stratégie Côte-d'Or Lecture lors de la session du 21 mars 2022 en dessinant ces grandes orientations.

Ce document cadre permettra ainsi de guider le dialogue avec les collectivités qui gèrent et animent les lieux de lecture du département, et a pour ambition de faire progresser l'offre de service de lecture publique en Côte-d'Or afin de répondre aux attentes des usagers et favoriser ainsi l'évolution qualitative des lieux de lecture dans le département.

Sommaire

Préambule

I - CONTEXTE ET DEMARCHE

- A. Contexte
- B. Contrat Départemental Lecture Itinérance
- C. Méthodologie d'élaboration
- D. Synthèse du diagnostic de territoire

II - ENJEUX ET ORIENTATIONS

- A. Enjeux
- B. Axes stratégiques
- C. Principaux leviers à mettre en œuvre
 - 1. Une desserte adaptée aux besoins
 - 2. Des collections et leur médiation pour répondre aux besoins
 - 3. Le développement de la professionnalisation
 - 4. Un nouveau système de conventionnement
 - 5. La structuration du réseau et l'aménagement du territoire
 - 6. Evolution des aides départementales pour la lecture publique
 - 7. Une nouvelle typologie pour les bibliothèques
- D. Fiches action

Annexes :

Tableau synthétique des fiches action

Diagnostic de la lecture publique en Côte-d'Or

Nouvelle typologie de l'Association des Bibliothécaires Départementaux

I - CONTEXTE ET DEMARCHE

A. Contexte

La Médiathèque Côte-d'Or (MCO), service départemental de lecture publique, est présente sur l'ensemble du territoire en soutenant la dynamique des lieux de lecture, notamment dans le secteur rural.

La MCO constitue un centre de ressources pour les bibliothèques municipales et intercommunales pour des prêts documentaires, d'outils d'animation et de ressources numériques. Elle apporte un appui technique et professionnel à un réseau composé en grande partie par des bénévoles et permet le déploiement d'actions culturelles grâce aux festivals qu'elle organise en partenariat avec les médiathèques de son réseau.

Le département de la Côte-d'Or compte un nombre important de lieux de lecture mais une majorité de ces lieux, les dépôts, ne réunissent pas les critères nationaux pour être classés en bibliothèque ou médiathèque. Par ailleurs, certaines zones géographiques sont plus ou moins desservies en matière de lecture publique.

L'offre de service de la MCO est multiple et couvre l'ensemble des champs d'action de la lecture publique :

Elle apporte aux lieux de lecture des ressources variées et actualisées : livres, livres-audio, CD, DVD, ressources numériques, outils d'animation...

Elle forme et accompagne les acteurs de la lecture publique (salariés et bénévoles) mais également les partenaires du réseau (travailleurs médico-sociaux, animateurs des espaces jeunes, et des Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), professionnels de la petite-enfance...).

Elle organise des événements culturels sur les territoires en proposant trois festivals qui se déploient au sein des bibliothèques du territoire.

Elle accompagne les professionnels et les bénévoles pour animer et gérer leur équipement.

Elle apporte une expertise et des conseils techniques pour favoriser le développement des projets des bibliothèques du réseau

Enfin, le Département apporte un soutien financier en investissement pour les projets de construction ou réhabilitation, et en fonctionnement pour la gestion des lieux de lecture (achat de collections, action culturelle, recrutement...).

Par ce soutien, le Département permet de mutualiser les forces et les ressources et ainsi contribue à une dynamique culturelle au service des Côte-d'Oriens.

Aujourd'hui, les usagers des bibliothèques ne viennent plus seulement emprunter des livres mais recherchent d'autres formes de culture : la dernière étude en date du Ministère de la Culture ¹ laisse apparaître que si le nombre d'inscrits en bibliothèque décroît, la fréquentation est en hausse. Depuis 2005, les bibliothèques ont connu une hausse de 23 % de fréquentation au plan national. Cette progression est à mettre sur le compte de l'adaptation constante de ces équipements publics aux nouvelles pratiques culturelles des Français.

¹ « Public et usages des bibliothèques municipales en 2016 », Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles

En effet, d'autres pratiques émergent dans ces lieux : lecture sur place (notamment de la presse), expositions, participations à des animations, à des ateliers, accès à un ordinateur connecté, FabLab, conférences, spectacles, concerts...

Les bibliothèques sont amenées à constituer des lieux de vie et de rencontres sociales en tant que premier équipement culturel de proximité.

Afin de permettre à chaque Côte-d'Or d'accéder à un service public de qualité et diversifié en matière de lecture et de culture sur son bassin de vie, il apparaît nécessaire de faire évoluer le réseau départemental vers une offre plus qualitative.

Pour favoriser cette évolution, une réflexion devra être initiée pour, d'une part, structurer le réseau de lecture publique et inciter à l'émergence et à l'extension des réseaux (intercommunaux ou non) et, d'autre part, poursuivre l'accompagnement des bibliothèques dans leur évolution et leur mutation.

Depuis plusieurs années, la MCO a fait évoluer son offre de service afin de s'adapter aux besoins du réseau départemental : création de la mission des référents uniques de territoire, développement d'un projet numérique ambitieux, proposition d'un service de réservations, délocalisation des formations et diversification des thématiques et des formats... Pour autant, elle ne disposait pas de document cadre sur la politique de lecture publique.

Ainsi, afin d'améliorer l'accompagnement de l'ensemble de ses partenaires et d'apporter un soutien accru au développement de la lecture publique sur son territoire, le Département de la Côte-d'Or a souhaité élaborer son premier Côte-d'Or Lecture en 2023.

Ce document, qui définit à la fois le cadre d'intervention du Département mais aussi les grandes orientations pour la lecture publique en Côte-d'Or à l'horizon 2028, constitue un outil de dialogue avec les collectivités du réseau départemental ainsi que tous les partenaires de la MCO.

B. Le Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI)

Le Ministère de la Culture, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), propose des partenariats entre l'Etat et les Collectivités territoriales pour déployer sur l'ensemble du territoire départemental une offre culturelle à proximité des publics notamment sur les territoires ruraux.

Le Département a souhaité se saisir de cette opportunité pour, d'une part renforcer des actions actuellement déployées par la MCO, et d'autre part à mettre en œuvre de nouveaux projets.

La contractualisation, validée par l'Assemblée Départementale le 17 novembre 2020, repose sur trois objectifs qui guident le CDLI pour la période 2021-2023 :

- Axe 1 : Accompagner le développement du travail en réseau
- Axe 2 : Favoriser l'accès aux ressources de tous les publics
- Axe 3 : Elargir l'offre culturelle itinérante y compris pour les publics de l'Education Nationale

Cette contractualisation a permis de consacrer des moyens financiers à parité entre l'Etat et le Département pour déployer les actions ciblées en accord avec les objectifs retenus.

Ainsi, la première action de l'axe 1 a été l'élaboration du diagnostic de territoire assorti de préconisations. Un état des lieux de la lecture publique en Côte-d'Or a été mené en lien avec un cabinet d'ingénierie culturelle, ABCD, sur l'année 2021 et des propositions d'évolutions ont été formulées de façon participative avec l'équipe de la MCO et le réseau au cours de l'année 2022.

Le CDLI a également permis de déployer des actions allant dans le sens des objectifs du futur Côte-d'Or Lecture : formation des référents de territoire et de l'équipe d'encadrement sur la mise en réseau, achat de collections adaptées et développement des actions auprès des publics éloignés, élargissement des festivals en proposant par exemple le festival Coup de Contes aux collégiens et aux structures médico-sociales...

En conclusion, le CDLI a permis d'amorcer des actions qui se prolongeront dans le cadre du Côte-d'Or Lecture. D'une durée de trois ans renouvelable, il sera reconduit sur la prochaine période 2024-2026 afin d'appuyer les actions du Côte-d'Or Lecture.

C. Méthodologie d'élaboration du Côte-d'Or Lecture

L'état des lieux et les préconisations faits à la suite du diagnostic ont été réalisés de façon participative durant l'année 2021 entre le service de la MCO et le cabinet d'ingénierie culturelle ABCD, en lien avec le réseau départemental de lecture publique et les partenaires de la MCO.

Plusieurs principes ont guidé son élaboration :

- **CO-CONSTRUCTION** avec le réseau et les partenaires ;
- **ECHANGE** au sein de l'équipe MCO sur les différents scénari ;
- **VALIDATION** des différentes étapes par un comité de pilotage (élue départementale en charge de la culture, Directeur Action Médico-Sociale Territorialisée, équipe encadrement MCO, DRAC) ;
- **ADOPTION** d'une préfiguration du Côte-d'Or Lecture par l'Assemblée Départementale en mars 2022.

Concernant l'élaboration du diagnostic, une journée de travail collectif en janvier 2021 réunissant l'ensemble de l'équipe de la MCO et le cabinet ABCD a permis de faire un diagnostic partagé des missions et des actions du service et d'analyser l'offre de lecture publique sur le territoire départemental. Ce temps de travail a également permis de déterminer un panel représentatif des partenaires de la MCO à auditer.

Le cabinet ABCD a ensuite mené des entretiens (sur site et à distance) avec le panel de bibliothèques représentatives du réseau, un panel d'élus communaux, intercommunaux et départementaux, les services du département partenaires (Service Culture, Service Aide aux Collectivités, Agences Solidarités Côte-d'Or...), et les partenaires institutionnels (DRAC, Agence Livre et Lecture).

Ces entretiens et les travaux de l'équipe ont donné lieu à un diagnostic territorial détaillé à retrouver en annexe du présent document.

Concernant l'élaboration des préconisations et du futur Côte-d'Or Lecture, un atelier participatif animé par le cabinet ABCD et réunissant l'équipe MCO a eu lieu en mai 2021. Un travail de benchmark a été réalisé par les agents de la MCO auprès d'autres bibliothèques départementales sur des thématiques ciblées : structuration du territoire, développement des

projets en lien avec des publics cibles, modalités de desserte des bibliobus. Des propositions adaptées au territoire de la Côte-d'Or et répondant aux enjeux ont ensuite été formulées.

Elles ont donné lieu à une rédaction des préconisations de façon conjointe entre le cabinet ABCD et la MCO, lesquelles ont été présentées pour validation au comité de pilotage au deuxième semestre 2021.

Les principes retenus à la suite de ce comité de pilotage ont permis de dessiner la préfiguration du futur Côte-d'Or Lecture. Cette préfiguration a été adoptée par l'Assemblée Départementale le 21 mars 2022.

Des temps de concertation avec le réseau et les partenaires internes et externes de la MCO ont ensuite eu lieu en juin et juillet 2022 pour affiner les propositions et les adapter à leurs besoins sur trois thématiques centrales :

la desserte documentaire et l'accompagnement du réseau, les publics éloignés et les aides financières.

Les besoins et les points d'attention exprimés par le réseau ont ensuite été traduits dans des fiches actions opérationnelles qui constituent la feuille de route pour les années à venir.

Enfin, concernant la mise en œuvre et l'évaluation du Côte-d'Or Lecture, les actions définies au regard des enjeux et des objectifs à atteindre vont être déployées de façon progressive sur la période 2024-2028. Il est retenu, d'une part, un principe d'expérimentation et, d'autre part, un principe d'actualisation en fonction de l'atteinte ou non des objectifs.

En effet, l'expérimentation à l'échelle d'un territoire ou d'un public cible permet de vérifier l'efficacité d'une action avant de la déployer à l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, une évaluation des actions mises en place sera réalisée à différentes étapes et des ajustements pourront être proposés à l'Assemblée Départementale afin d'apporter les correctifs nécessaires.

D. Synthèse du diagnostic de territoire

Portrait synthétique du territoire (Chiffres Insee 2020) :

- Une population en augmentation : 533 819 habitants pour une densité de 60,9 habitants au km².
- Une majorité de petites communes rurales dont 15 qui comptent plus de 5 000 habitants et 5 communes ont plus de 10 000 habitants.
- Une population vieillissante : augmentation de la part des plus de 60 ans soit 26,6 % de la population départementale (moyenne nationale 25 %).
- Un taux de chômage (8,7 %) inférieur à la moyenne nationale.
- Un taux de pauvreté (11,2 %) inférieur à la moyenne régionale.

Portrait de la lecture publique en Côte-d'Or en 2021 :

La MCO intervient auprès des communes de moins de 10 000 habitants (à l'exception de Chevigny-Saint-Sauveur) soit auprès de 694 communes et 336 885 habitants. Cela représente 63 % de la population du département.

- Le territoire de la Côte-d'Or présente un maillage dense mais de qualité inégale :

Il existe un nombre important de lieux de lecture puisque 30 % des communes côte-d'oriennes sont dotées d'un point d'accès à la lecture (bibliothèque ou dépôt). Ces équipements comprennent des constructions ou réhabilitations récentes offrant une large palette de services. Pour autant, sur les 244 lieux de lecture côte-d'oriens, seuls 15 % sont de niveau A et B et une majorité sont des dépôts (catégorie E) sans local dédié². Ainsi, 80 % des lieux de lecture du département sont des petits équipements comptant un faible taux d'inscrits et offrant un service limité (heures d'ouverture hebdomadaires réduites et en dessous des moyennes nationales, offre documentaire satisfaisante en nombre de documents mais encore peu diversifiée et actualisée, accès au numérique très partiel, animations et partenariats peu développés...). En outre, il existe des zones blanches sur certains territoires comme le Châtillonnais, une partie de l'Auxois du sud-est et du nord-est.

- Le réseau départemental repose sur des moyens humains fragiles (y compris dans les équipes de salariés) pour porter des projets de développement de la lecture publique. 68 % des lieux de lecture côte-d'oriens reposent uniquement sur l'implication de bénévoles parmi lesquels seuls 25 % ont suivi une formation relative à la gestion d'une bibliothèque.

- La structuration du réseau repose presque exclusivement sur l'échelon communal pour plus de 95 % des équipements avec très peu de prise de compétence au niveau des intercommunalités. Pour autant, ce sont des équipements municipaux qui rayonnent au-delà de leur commune d'implantation et il existe des volontés pour coopérer entre collectivités. Ces coopérations sont à encourager et à développer.

- L'offre de service de la MCO est appréciée et reconnue par les membres du réseau. La MCO a connu des évolutions importantes depuis plusieurs années (élargissement de l'action culturelle, développement de la transversalité avec les services sociaux du département, déploiement des ressources numériques, suivi et accompagnement des lieux de lecture par les référents uniques de territoire...). Au vu du diagnostic de territoire et des besoins de développement de l'offre de service des lieux de lecture, il apparaît nécessaire d'équilibrer les missions dévolues à la desserte documentaire avec les missions d'animation du réseau de lecture publique (élargissement des publics, conseil et ingénierie, aide à la structuration du réseau et au développement des coopérations territoriales...).

Au vu de l'analyse des données du diagnostic, un enjeu de structuration du réseau et d'adaptation de l'offre de service de la MCO apparaît afin de renforcer l'attractivité des bibliothèques et gagner ainsi de nouveaux publics. Le Côte-d'Or Lecture doit permettre une progression qualitative de l'offre de lecture publique en Côte-d'Or.

2 Voir nouvelle typologie nationale de l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD) en annexe

II - ENJEUX ET ORIENTATIONS

A. Enjeux

98 % des communes de Côte-d'Or comptent moins de 5 000 habitants. Parmi ces communes, certaines ne peuvent consacrer les moyens humains et financiers nécessaires à un service public suffisamment ouvert et diversifié.

Ainsi, il apparaît indispensable de renforcer le soutien du Département pour accompagner les collectivités et apporter une attention particulière pour les territoires ruraux.

Plusieurs enjeux impliquent une évolution de la politique de lecture publique et de l'offre de service de la MCO pour les années à venir.

- **Proposer des lieux attrayants, vivants et favorisant le lien social** : les bibliothèques, premiers équipements culturels de proximité en France, ont pour rôle l'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Elles sont désormais envisagées également comme de véritables lieux de vie et outils de lien social. Pour remplir cette fonction, elles doivent être suffisamment ouvertes et animées et dépasser la notion de seuls lieux de dépôts de documents. Le constat sur les taux d'inscription très contrastés : de 18 % de la population inscrite sur des équipements de type A à 1 % dans les dépôts (type E) illustre cet enjeu. La MCO a un rôle important dans l'accompagnement des projets pour proposer une ouverture culturelle sur tout le territoire.

Pour atteindre cet objectif, il conviendra également de s'appuyer sur les coopérations entre collectivités pour mutualiser les moyens nécessaires à la progression qualitative des équipements et de poursuivre l'investissement (travaux de rénovation et mobilier).

Si des investissements ont été faits récemment ou sont en cours pour créer ou faire évoluer les équipements de lecture publique, il existe encore de nombreuses « zones blanches » sur le département ou des lieux existants à conforter.

- **Professionaliser les bibliothécaires** : le métier de bibliothécaire a fortement évolué au regard des nouveaux usages et des fonctions que remplissent désormais les bibliothèques. L'offre de service des lieux de lecture est passée de l'activité unique de prêt de livres à une proposition de ressources et de supports variés, d'animations pour tous les âges de la vie, d'action culturelle, d'accès aux ressources numériques, d'éducation aux médias, de lien social et intergénérationnel...

Aujourd'hui, la fonction plurielle des médiathèques nécessite de disposer de personnel formé et suffisamment présent pour accueillir un public qui se diversifie. Or les moyens humains restent très limités pour la plupart des communes et les équipes de bénévoles connaissent à la fois un renouvellement fréquent et des difficultés pour recruter de nouveaux membres. Pour répondre à ces enjeux, il convient d'accentuer le recrutement de salariés formés et de renforcer la qualification des bénévoles et des salariés afin de maintenir le niveau de compétence des équipes.

- **Compenser la faiblesse de professionnalisation des bénévoles en développant les missions des référents de territoire** : il convient de proposer des formations sur site, des accompagnements sur mesure avec des visites techniques pour soutenir les bénévoles et les salariés, et d'animer les territoires à l'échelle intercommunale.

- **Aller vers les personnes isolées et/ou éloignées de la lecture** : pour des raisons diverses (âge, absence de transport, méconnaissance des bibliothèques, illettrisme...) une partie de la population ne fréquente pas les bibliothèques. La MCO, par son soutien logistique et d'ingénierie auprès du réseau de lecture publique, est un acteur essentiel dans le développement de l'offre culturelle adaptée aux besoins de ces publics. Elle soutient les actions d'élargissement des publics menées par les bibliothèques du territoire et impulse des actions ciblées auprès de publics prioritaires notamment ceux qui sont suivis par les travailleurs médico-sociaux du Département.

Ces enjeux impliquent la définition d'axes structurants pour le Côte-d'Or Lecture assortis de fiches actions pour les mettre en œuvre.

B. Axes stratégiques pour le Côte-d'Or Lecture 2024-2028

Le Côte-d'Or Lecture repose sur trois axes prioritaires conformément à la préfiguration adoptée le 21 mars 2022 :

- Axe 1 - Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau

- Axe 2 - Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire

- Axe 3 - Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique

Axe 1 - Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau

L'accès à la lecture publique peut être difficile pour plusieurs raisons. Une de ces raisons est géographique. En effet, dans un département rural l'offre de services publics est plus compliquée à mettre en œuvre et nécessite que le Département exerce un rôle de coordination pour maintenir et développer une offre de service qualitative.

En matière de lecture publique, des coopérations entre collectivités peuvent permettre de remédier à cette baisse de l'offre de service. Ainsi, une mutualisation des moyens nécessaires à la progression qualitative des équipements est un levier au service des communes. A terme, ces coopérations qui peuvent concerner le recrutement, l'action culturelle ou encore la circulation des collections, devraient permettre d'améliorer le maillage territorial des bibliothèques et proposer ainsi un meilleur accès à la lecture publique.

Cette évolution de la structuration du réseau nécessite un plan d'action planifié dans le temps et co-construit avec les collectivités partenaires.

Plusieurs actions du schéma permettront d'amorcer cette structuration et de répondre à ces objectifs : l'adaptation de la desserte documentaire, l'appui à la structuration intercommunale des lieux de lecture et l'élargissement du réseau, la mise à jour des conventions et la rénovation du guide des aides, ainsi que l'évolution de l'organisation de la MCO.

Axe 2 - Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire

Au vu des résultats du diagnostic sur le niveau de service des équipements, il convient, en complément du renforcement de la couverture territoriale, de faire progresser l'offre de lecture publique en Côte-d'Or de façon qualitative.

Plusieurs actions seront déployées afin d'accompagner le réseau dans cette progression :

- Adapter le guide des aides pour soutenir le renforcement des équipements de lecture publique afin qu'ils puissent développer de nouveaux services et attirer de nouveaux publics ;

- Accompagner les projets d'action culturelle par des aides financières et des conseils en conduite de projet ;

- Renforcer l'accompagnement au plus près des territoires pour les bénévoles ayant en charge la gestion d'un petit lieu : conseil, visites de suivi et techniques, diagnostic de territoire par EPCI... ;

- Poursuivre l'organisation des formations et des temps de rencontre sur les territoires ;

- Inciter à la professionnalisation des équipes : aides au recrutement, conseil sur la mutualisation des postes et sur le recrutement.

Axe 3 - Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique

Le diagnostic a fait ressortir un besoin de développement de projets transversaux en direction des publics fréquentant peu les lieux de lecture publique ainsi que pour les publics pris en charge par les services départementaux. La MCO devra se donner la capacité de porter des projets auprès des publics prioritaires en s'appuyant sur les structures locales. Les bibliothèques du territoire pourraient être le relais d'actions menées par la MCO sur la base de dispositifs nationaux visant des publics prioritaires. A titre d'exemple, le Département souhaite s'engager prochainement sur le dispositif « Premières pages » proposé par la DRAC qui a pour objectif de développer le goût de la lecture auprès des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents.

L'offre de lecture en milieu rural nécessite également d'être renforcée pour le public senior avec un accompagnement spécifique des lieux de lecture pour développer les actions à destination des personnes âgées. A titre d'exemple : renforcement du portage à domicile, organisation d'ateliers numériques, proposition de collections adaptées (livres en gros caractères, livres audio), animations autour de la lecture pour renforcer le lien social.

En lien avec les services départementaux et les partenaires concernés, un programme d'actions pluriannuel sera défini à destination des publics identifiés comme prioritaires (formations, prêts de ressources, actions de médiation, action culturelle...).

Ces axes impliquent la mise en œuvre d'un certain nombre de leviers sur la période 2024-2028. Ces leviers sont traduits dans 9 fiches actions qui structureront et prioriseront le travail de la MCO pour les années à venir.

C. Principaux leviers à mettre en œuvre

1. Une desserte adaptée aux besoins

La desserte documentaire représente la mission historique des médiathèques départementales. Auparavant assurée par trois bibliobus, elle a évolué au fil des années pour proposer un meilleur accès aux collections de la MCO. Ainsi, en 2016, la MCO a ouvert ses magasins en aménageant un espace de choix sur place, appelé « l'épicerie ». Les bibliothèques du réseau procèdent en moyenne à trois échanges par an (hors emprunt de CD et DVD) comprenant un passage du bibliobus dans le lieu de lecture et deux échanges sur place.

Elles accèdent également à l'emprunt d'outils d'animation et à des réservations d'ouvrages et de CD qui sont ensuite livrés par une navette toutes les trois semaines.

Le diagnostic et les échanges lors des ateliers menés avec les bibliothécaires du réseau ont fait apparaître un besoin de fluidité et de renouvellement plus rapide des collections.

En outre, les besoins des lieux de lecture diffèrent selon leur taille et leur activité.

C'est pourquoi la desserte documentaire sera progressivement adaptée pour répondre à ces attentes.

De nouveaux services seront proposés, notamment des plages d'accès à l'épicerie pour des échanges partiels en dehors des choix sur place ou encore l'augmentation de la fréquence de la navette.

La fiche action n°1, Adapter la desserte documentaire en fonction de la typologie et des besoins de chaque lieu, prévoit cinq actions qui permettront de faire évoluer l'apport des collections au sein des lieux de lecture.

2. La structuration du réseau et l'aménagement du territoire

Le diagnostic de territoire a mis en lumière une certaine hétérogénéité dans l'offre de lecture sur le département. Si certains territoires sont bien maillés et offrent à leurs habitants un accès à une bibliothèque de niveau A ou B à moins de quinze minutes de voiture, certaines zones sont beaucoup plus démunies et nécessitent de parcourir de plus longues distances pour bénéficier d'une offre en lecture publique.

Le département de la Côte-d'Or compte au sein de chacune de ses Communautés de Communes au moins une bibliothèque de niveau A ou B qui propose un service public largement ouvert et animé.

Il existe un maillage dense autour de la métropole dijonnaise et sur l'est du département ainsi que sur l'axe allant du sud de Dijon à Beaune. En revanche, en lien avec la répartition de la population, on retrouve des zones avec une offre plus réduite sur le Châtillonnais et dans une certaine mesure sur l'ouest ainsi que le nord-est et sud-est du département.

Un double enjeu apparaît entre la proximité et de la qualité de l'offre de service (amplitude horaire, animations participant de l'attractivité...). La diversité des collections et des animations proposées ont un impact direct sur la fréquentation des lieux de lecture. Les petits lieux ont besoin d'être soutenus à la fois par la MCO mais également gagneraient à nouer des partenariats avec des bibliothèques en proximité pour étoffer leur offre de service.

La fiche action n°2 prévoit plusieurs leviers pour accentuer le travail en coopération à l'échelle d'un territoire : sensibilisation des élus communaux et intercommunaux, accompagnement technique et financier des communes, aides financières incitatives...

Par ailleurs, d'autres enjeux d'aménagement du territoire sont à considérer. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter concernant l'évolution du réseau.

En effet, les communes ont la possibilité depuis la loi du 16 décembre 2021 de fusionner en créant une « commune nouvelle ». Le réseau de la MCO compte plusieurs communes dans cette situation dont certaines ont gardé chacune un lieu de lecture correspondant aux communes déléguées. Dans ce cas de figure, il convient de considérer les deux lieux de lecture comme une seule entité. Ainsi, la convention sera signée entre le Département et la commune nouvelle. Cette convention déterminera les modalités de fonctionnement propres aux communes nouvelles.

Par ailleurs, des communes ne faisant pas partie du réseau sollicitent parfois le Département dans le cadre d'une création d'un lieu de lecture.

Les demandes d'entrée dans le réseau pour les communes ne disposant pas d'équipement de lecture publique seront étudiées au cas par cas par le Département en tenant compte du maillage existant sur le territoire. Ainsi, il sera distingué la situation des communes étant éloignées de tout lieu de lecture et des communes étant situées à proximité d'un équipement existant.

Dans le premier cas, le Département pourra étudier avec la commune la possibilité d'entrer dans le réseau et les modalités de desserte les plus appropriées.

Dans le second cas, si le maillage est déjà dense et permet un accès facilité, il sera proposé à la commune de conventionner avec la collectivité la plus proche et disposant d'une bibliothèque ou d'une médiathèque afin d'avoir accès aux collections de celle-ci.

Les collectivités assurant un relais de desserte documentaire pourront être accompagnées par leur référent de territoire sur la mise en place de cette convention. De même, elles pourront bénéficier d'un prêt de la MCO sur davantage de documents. Elles pourront également déposer un dossier de demande d'aide à la création ou pour le renforcement d'un réseau (fiche action 8.3).

3. Des collections et leur médiation pour répondre aux besoins

La MCO est un centre de ressources qui met à disposition de son réseau ses collections. Celles-ci sont constituées de documents (livres, livres-audio, CD, DVD) mais également d'outils d'animation variés (tapis de lecture, jeux, expositions, outils numériques...). Destinées en majorité aux structures de lecture publique du département, ces collections viennent en complément des fonds propres des bibliothèques et permettent ainsi de proposer aux usagers des ressources renouvelées en permanence. Elles sont également prêtées aux partenaires internes (Agences Solidarités Côte-d'Or, Service de Protection Maternelle et Infantile, Service Culture, Direction Autonomie...) et externes de la MCO (maisons de retraite, établissements scolaires primaires et secondaires, centres sociaux, Relais Petite Enfance, Écoles de musique...).

Afin de répondre aux attentes de ces partenaires, la MCO poursuit l'enrichissement de ses collections adaptées (livres en gros caractères, livres dys, livres-audio...).

En outre, depuis 2016, la MCO a développé une hybridation de ses collections. En complément de ses collections physiques, elle a développé une offre de ressources dématérialisées via la Médiathèque Numérique Côte-d'Or. Cette proposition est accessible pour toute personne inscrite dans un lieu de lecture appartenant au réseau. Dans un objectif d'équité, une réflexion est à mener sur l'ouverture de ces ressources aux communes de plus de 10 000 habitants n'ayant pas actuellement accès à cette plateforme.

La MCO poursuit également la proposition d'outils numériques auprès de son réseau notamment en lien avec la Mission Numérique du Département.

D'une façon générale, elle accompagne le réseau et les partenaires qui empruntent ces ressources pour en faire la médiation auprès de leurs usagers. Cet accompagnement se fait à la fois par des formations et par des visites techniques sur site réalisées par les bibliothécaires de la MCO.

Un document de gestion des collections détaillant la politique documentaire de la MCO sera prochainement soumis à l'Assemblée Départementale comme le prévoit l'article 7 de la loi du 21 décembre 2021.

4. Le développement de la professionnalisation

En Côte-d'Or, 83 % des lieux de lecture sont gérés uniquement par des bénévoles.

Les bénévoles constituent une force qui permet à des petites ou moyennes communes de proposer un service de lecture publique. Pour autant, il est nécessaire d'accompagner ces personnes qui n'ont pas forcément de formation ou d'expérience professionnelle en lien avec la lecture publique.

Un rapport de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR) datant de février 2022 traite de la place et du rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales.³ Ce rapport met en lumière l'importance de la formation des bénévoles en charge de la gestion d'un lieu de lecture et souligne que la « formation participe de la légitimité et du professionnalisme du bibliothécaire bénévole (...). »

En effet, les bibliothèques sont des services publics qui ont besoin de temps et de compétences pour offrir un service qualitatif et suffisamment ouvert.

La fiche action n° 4 prévoit de renforcer la formation des bibliothécaires salariés et bénévoles au moyen d'actions complémentaires. Cette action permettra à la fois de continuer à proposer des formations délocalisées, des formations à un niveau expert, mais également des formations sur mesure pour les membres d'un réseau déjà constitué ou à venir.

En outre, le Ministère de la Culture a établi des recommandations sur le nombre de salariés par équipement de lecture publique à hauteur minimum de :

- un salarié à temps plein (catégorie B) pour les communes de plus de 5 000 habitants, puis un mi-temps par tranche de 1 000 habitants ;
- un mi-temps (catégorie C) pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants ;
- un tiers temps (catégorie C) pour les communes de moins de 2 000 habitants.

C'est pourquoi le Département accentuera son accompagnement technique et financier auprès des collectivités pour favoriser le recrutement de salariés formés et ainsi permettre de se rapprocher des recommandations nationales sur le personnel qualifié. La fiche action n° 8.4 prévoit un soutien à hauteur de 30 % les postes de coordonnateurs de réseau et les postes mutualisés entre plusieurs communes.

3 Rapport N° 2022-034 à Madame la Ministre de la Culture, La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales, IGESR

5. Un nouveau système de conventionnement

Les conventions entre le Département et les collectivités bénéficiaires de l'offre de service de la MCO qui sont en vigueur actuellement nécessitent d'être mises à jour afin de tenir compte de l'évolution des interventions de la MCO, que ce soit pour les changements intervenus il y a quelques années que pour les modifications liées au Côte-d'Or Lecture.

Ainsi, la fiche action n° 7 prévoit l'établissement de nouvelles conventions avec les collectivités partenaires qui permettront de définir les modalités de fonctionnement entre le Département et les collectivités membres du réseau départemental de lecture publique.

En outre, il conviendra de signer des conventions avec les intercommunalités qui ont une compétence lecture publique.

Des conventions socles tenant compte de la typologie de la bibliothèque seront proposées. Elles pourront évoluer vers une convention négociée par collectivité pour tenir compte des spécificités propres au lieu de lecture.

Enfin, des projets de conventionnement seront engagés auprès des communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas au réseau départemental. Ces projets feront l'objet d'échanges préalables avec les parties concernées.

6. Evolution des aides départementales pour la lecture publique

Le guide des aides représente un levier important pour mettre en œuvre la politique départementale de lecture publique. Le Département apporte son soutien aussi bien sur le volet des investissements que du fonctionnement.

Le volet investissement permet la réhabilitation, la construction mais aussi l'aménagement des bibliothèques avec l'achat de mobilier et participe de l'attractivité de ces lieux.

Le volet fonctionnement permet d'accompagner les collectivités dans l'animation de leur équipement : achat de collections, aide au recrutement, soutien à l'action culturelle...

S'ils ont permis de nombreuses évolutions positives au fil des années, les programmes d'aides sont pour certains assez anciens et ne sont plus toujours adaptés aux besoins actuels.

La fiche action n° 8 prévoit l'actualisation du guide des aides en instaurant de nouveaux programmes destinés à renforcer les coopérations à l'échelle d'un territoire mais également en apportant un soutien accru aux collectivités qui créent des postes dédiés à la lecture publique.

Le rapport de l'IGESR cité plus haut formule comme recommandation de « conditionner l'attribution des aides départementales à la professionnalisation des titulaires et des bénévoles ».

En effet, l'investissement de crédits publics consacré à la construction ou la réhabilitation d'une bibliothèque ne peut avoir de sens que si ce lieu est géré et animé par des personnes ayant reçu à minima une formation de base pour la gestion d'un tel équipement.

Ainsi, les aides départementales en matière de lecture seront ouvertes aux collectivités qui ont une bibliothèque de niveau A, B, C ou D et dont le(a) responsable est formé(e) soit par l'intermédiaire du cycle de formation de base organisée par la MCO ou une autre bibliothèque départementale depuis moins de 15 ans ou par un diplôme reconnu au niveau national : DUT ou DEUST ou BUT « métiers du livre », titre « d'auxiliaire de bibliothèque » de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), BEATEP médiateur du livre.

7. Une nouvelle typologie pour les bibliothèques

L'association des bibliothécaires départementaux (ABD) proposait jusqu'en 2022 une typologie utilisée au niveau national permettant de classer les bibliothèques en fonction de critères reflétant leurs moyens et leur offre de service. Ces critères reposant sur la superficie, les horaires d'ouverture, le budget consacré à l'achat de collections et sur le personnel, ils permettaient ainsi de classer les équipements de 1 à 5, la catégorie 1 correspondant aux lieux de lecture les mieux dotés sur ces critères.

La MCO utilisait cette typologie notamment pour déterminer son offre de service et le niveau des aides financières.

L'ABD a récemment proposé une évolution de cette typologie afin de tenir compte de la diversité et la qualité de l'offre de service mais également du rayonnement intercommunal des lieux de lecture.

La nouvelle typologie s'appuie désormais sur neuf critères :

- dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- nombre de types d'action au sein de l'établissement
- accès à internet et aux services numériques
- diversité de l'offre de collections
- nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- surface
- nombre de personnel qualifié
- emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants

Un calcul sur la base des scores obtenus pour chacun des critères est réalisé lors de l'enquête annuelle du Service du Livre et de la Lecture (SLL) du Ministère de la Culture. Ces données permettent de déterminer le niveau des lieux de lecture avec un classement qui va de A à E, A correspondant aux équipements offrant une large palette de services.

Cette nouvelle typologie permet à la fois de valoriser les établissements et les équipes au-delà de la question des moyens mais également de constituer un levier en vue de l'amélioration qualitative de l'offre de service sur les territoires.

La MCO utilisera désormais cette nouvelle typologie et les documents corollaires du Côte-d'Or Lecture (guide des aides, conventions) y feront référence.

D. Fiches action

Les 30 actions regroupées en 9 fiches action présentées ci-dessous constituent les leviers pour atteindre les objectifs fixés dans les différents axes.

Fiche action 1. Adapter la desserte documentaire en fonction de la typologie et des besoins des lieux de lecture	
Axe 1 : Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau	
Constats Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre important de points de desserte - Un temps de travail du service MCO tourné vers la desserte au détriment d'autres formes d'accompagnement - Un rythme d'échanges documentaires qui ne correspond pas forcément aux besoins des bibliothèques <ul style="list-style-type: none"> - Un maillage essentiellement communal et une opportunité de mutualisation des moyens pour proposer un service de qualité - Des départs en retraite dans l'équipe MCO à anticiper
Objectifs	<p>Réfléchir aux modalités de desserte pour aller vers plus d'efficience</p> <p>Adapter la desserte documentaire aux différents besoins des médiathèques et à la situation géographique</p> <p>Encourager la coopération entre bibliothèques</p>
Action 1.1 : Proposer un nouveau service : BibAccès	<p>Pour donner aux bibliothèques du réseau (toutes catégories) plus de souplesse et de réactivité dans la rotation de leurs collections, proposer un nouveau service « BibAccès » : ouverture 2 jours par mois pour l'accès aux collections de la MCO</p> <p><i>Les modalités précises du fonctionnement de ce service sont en cours de définition</i></p>
Action 1.2 : Renforcer la fréquence de la navette des réservations	<p>Extension du passage de la navette qui livre les réservations pendant les vacances (hors mois d'août et vacances de Noël)</p> <p>Etude en cours pour un circuit navette pour les bibliothèques D et E</p> <p>Donner la possibilité d'aller chercher les réservations dans une autre bibliothèque</p>
Action 1.3 : Moduler la fréquence de choix sur place pour les bibliothèques de niveau A à D	<p><u>Choix sur place (CSP) livres :</u></p> <p>2 choix sur place (CSP) par an ou 1 CSP par an pour celles qui ont un passage bibliobus</p> <p><u>CSP CD/DVD :</u></p> <p>1 ou 2 CSP au choix de la bibliothèque</p>

<p>Action 1.4 : Moduler la desserte bibliobus</p>	<p>A à D : Etude du passage du bibliobus en fonction de l'éloignement des territoires</p> <p>Pour les dépôts E : 2 passages par an avec le boxeur, et accès aux réservations (étude de faisabilité en cours)</p>
<p>Action 1.5 : Adapter la desserte des dépôts scolaires et des prêts directs</p>	<p>Dépôts scolaires : 2 passages par an Regrouper quand c'est possible le dépôt mairie et école. Favoriser les partenariats entre bibliothèques du secteur et les écoles Étude au cas par cas pour optimiser la desserte</p> <p>Prêts directs : Suppression de la desserte pour les lieux proches d'une bibliothèque</p> <p>Inciter à la création d'un lieu tout public (ex de Grancey-le-Château) pour les lieux éloignés</p> <p>Développer le portage à domicile et/ou l'envoi à domicile pour les personnes isolées (action 6.1)</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023 : Etude de faisabilité pour l'organisation de la desserte documentaire. Validation du Côte-d'Or Lecture. Communication et information auprès des lieux de lecture</p> <p>Rentrée de septembre 2024 : mise en place des nouvelles modalités de desserte</p> <p>Au fur et à mesure des signatures de conventions, modulation en fonction des besoins particuliers</p>
<p>Méthodologie</p>	<p>Transmettre les nouvelles modalités aux collectivités et la convention type pour signature. Proposer un rendez-vous pour adapter la convention le cas échéant</p> <p>Communiquer le nouveau classement (typologie ABD)</p> <p>Accompagner les lieux de lecture par les référents de territoire et l'équipe d'encadrement de la MCO</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Comparaison des chiffres 2019, 2022 et 2025 :</p> <p>Nombre de demi-journée d'échanges documentaires</p> <p>Nombre de passages navette et volumes de réservation</p> <p>Nombre de rendez-vous pour échange partiel à la MCO (BibAccès)</p> <p>Nombre de réservations pour les D et E</p> <p>Retours et satisfaction des bibliothèques</p>

Fiche action 2. Appuyer la structuration intercommunale de la lecture publique	
Axe 1 : Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau	
Constats Diagnostic	- Un nombre important de communes de petite taille aux moyens limités - Un maillage essentiellement communal et une opportunité de mutualisation des moyens pour proposer un service de qualité
Objectifs	Co-construire le maillage territorial avec les intercommunalités Accompagner le développement de coopérations entre les lieux de lecture
Action 2.1 : Accompagner le dialogue avec les élus municipaux et intercommunaux autour de la prise de compétence lecture publique par l'intercommunalité	Sensibiliser les élus municipaux et intercommunaux sur les avantages d'une coopération intercommunale et sur le caractère non obligatoire du transfert des équipements Communiquer et informer lors de réunions de conseils communautaires Réaliser des diagnostics de territoire à l'échelle intercommunale
Action 2.2 : Soutenir la structuration intercommunale en étant co-signataire des Contrats Côte-d'Or Lecture (Contrats Territoire Lecture) aux côtés de la DRAC	Informers les élus et les équipes sur le dispositif des Contrats Côte-d'Or Lecture Participer aux comités de pilotage des Contrats Côte-d'Or Lecture et proposer d'accompagner les projets favorisant la mise en réseau et/ou le développement des publics notamment ceux éloignés du livre et de la lecture
Action 2.3 : Apporter un appui financier	Introduire une bonification des aides en cas de coopération entre plusieurs équipements de lecture publique (action 8.3) Financer une partie des postes de coordonnateur du réseau de lecture publique (action 8.4)
Action 2.4 : Organiser des cafés-bibliothèques pour favoriser l'interconnaissance	À l'initiative du référent de territoire (ou du coordonnateur lecture publique de l'intercommunalité le cas échéant), organiser des temps de rencontres réguliers pour permettre aux bibliothécaires et aux partenaires d'une même intercommunalité de se connaître et de développer des projets communs
Action 2.5 : Favoriser la collaboration entre les lieux de lecture	Favoriser la coopération entre les bibliothèques pour les festivals organisés par la MCO (Coup de Contes, Chut et Ça papote) en les incitant à proposer une candidature commune Développer des missions de bibliothèques relais (lieu de récupération pour la navette, relais desserte...) en accompagnant techniquement et financièrement les volontaires (action 8.3)

Fiche action 3. Intégrer les communes de plus de 10 000 habitants via une offre spécifique	
Axe 1 : Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau	
Constats	- Une application du seuil d'entrée dans le réseau pour les communes de plus de 10 000 habitants
Diagnostic	- Des coopérations existantes avec la MCO sur des emprunts ou des actions ponctuelles
Objectifs	- Garantir l'accès à une offre départementale à tous les habitants de la Côte-d'Or - S'appuyer sur le potentiel de rayonnement de ces équipements
Action 3.1 : Définir l'offre de service la plus pertinente pour ces communes	Poursuivre la réflexion sur la définition des besoins des communes de plus de 10 000 habitants sur les thématiques suivantes : - ressources numériques - formation - projets d'animation culturelle - développement de partenariats avec les structures accueillant les publics prioritaires suivis par le Département (petite enfance, familles, collégiens, PA, PH...)
Calendrier de mise en œuvre	2023 : poursuite des discussions et élaboration d'un projet de convention 2024 : après validation des conventions en Assemblée, rencontre des communes pour négociation et mise en œuvre du partenariat 2026 : bilan de la mise en place des conventions
Méthodologie	Rédiger les conventions puis rencontrer les communes pour déterminer le niveau de service apporté par la MCO ainsi que les contreparties possibles
Indicateurs d'évaluation	Nombre et nature des partenariats entre le Département et les communes concernées

Fiche action 4. Renforcer la formation des bibliothécaires et des bénévoles	
Axe 2 : Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire	
Constats Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Des lieux de lecture dotés de faibles moyens humains et gérés pour 68 % d'entre eux uniquement par des bénévoles - Seulement un quart des bénévoles sont formés pour gérer une bibliothèque - Des salariés non formés également pour 17 % d'entre eux - Un turn-over des bénévoles important
Objectifs	<p>Professionaliser les équipes et notamment les bénévoles</p> <p>Renforcer l'accessibilité de la formation sur tout le territoire</p> <p>Favoriser l'émergence de coopérations par des formations ciblées pour les membres d'une même intercommunalité</p>
Action 4.1 : Continuer à délocaliser des formations et à adapter le niveau aux participants	<p>Organiser des formations délocalisées à l'échelle des intercommunalités ou de plusieurs intercommunalités sur des problématiques communes</p> <p>Réserver dans le catalogue des formations à des niveaux avancés ou expert</p> <p>Privilégier les responsables des lieux de lecture pour l'inscription à la formation de base « gestion et administration d'une bibliothèque »</p>
Action 4.2 : Développer des formations sur mesure à l'échelle d'une intercommunalité ou sur un autre type de réseau	<p>Définir un cahier des charges à partir d'un besoin d'un réseau déjà constitué ou en devenir pour organiser une formation « intra »</p>
Action 4.3 : Poursuivre l'ouverture des formations aux travailleurs médico-sociaux et aux partenaires	<p>En fonction des thématiques recensées dans les besoins ou en lien avec les actions auprès des publics éloignés, poursuivre la proposition de stages ouverts aux travailleurs médico-sociaux et aux partenaires</p>

<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2022 : Première formation intra pour un réseau intercommunal Poursuite des délocalisations et de l'ouverture aux travailleurs médico-sociaux et aux partenaires</p> <p>2023/2024 : Poursuite des délocalisations et de l'ouverture aux travailleurs médico-sociaux et aux partenaires sondage auprès d'une autre intercommunalité pour une formation intra</p>
<p>Méthodologie</p>	<p>Sonder les bibliothèques qui seraient prêtes à accueillir une formation délocalisée</p> <p>Poursuivre le recensement des besoins de formation dont ceux portant sur des niveaux experts</p> <p>Poursuivre la veille professionnelle concernant les thématiques de formation</p> <p>Communiquer auprès des partenaires internes et externes</p> <p>Proposer de financer une formation intra par an dans le cadre de la co-signature des Contrats Côte-d'Or Lecture</p> <p>Augmenter les moyens financiers alloués à la formation</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Nombre de formations délocalisées</p> <p>Nombre de formations niveau avancé</p> <p>Nombre de formations ouvertes aux travailleurs médico-sociaux</p> <p>Nombre de formations « intra »</p> <p>Nombre de responsables formés par session sur la formation « gestion et administration d'une bibliothèque »</p>

Fiche action 5. Renforcer l'accompagnement territorial des bibliothèques	
Axe 2 : Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire	
Constats Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Des moyens humains et financiers faibles - Un turn-over des bénévoles important qui ne permet pas de maintenir le niveau de formation des équipes - Des équipements municipaux qui rayonnent auprès d'un bassin de population élargi - Des pratiques et les besoins des usagers qui évoluent
Objectifs	<p>Impulser des projets de coopération et de partenariats sur les territoires</p> <p>Accompagner les bibliothèques sur le terrain dans leurs évolutions</p> <p>Assurer un rôle d'intermédiaire entre les équipes des bibliothèques et les élus</p>
Action 5.1 : Développer le temps sur place des référents de territoire	<p>Programmer une visite de suivi annuelle pour les bibliothèques A à D et la proposer aux dépôts lorsque cela est nécessaire</p> <p>Inviter les élus municipaux à ces rendez-vous et leur transmettre le compte-rendu de la visite</p> <p>Programmer des visites techniques sur des thématiques spécifiques en fonction du besoin des bibliothèques : action culturelle, projets d'animation, collections, informatique...</p>
Action 5.2 : Développer l'analyse de chaque intercommunalité	<p>Établir un diagnostic à partir de la grille recensant les données du territoire</p> <p>Analyser la faisabilité des coopérations</p>
Calendrier de mise en œuvre	2023 à 2028 : poursuite des visites de suivi et des visites techniques
Méthodologie	<p>S'appuyer sur les données d'activité du rapport Néoscrib pour préparer les visites et les diagnostics</p> <p>Modifier la grille de visite de suivi</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de visites de suivi réalisées</p> <p>Nombre de visites techniques réalisées</p> <p>Nombre de diagnostics intercommunaux réalisés</p>

Fiche action 6. Mettre en place un programme d'actions en direction des publics éloignés	
Axe 3 : Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique	
Constats Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux d'inscription en Côte-d'Or inférieur à la moyenne nationale - Des freins de certains publics pour fréquenter les lieux de lecture - Une compétence départementale sur l'ensemble de ces publics
Objectifs	<p>Favoriser et appuyer le développement d'actions auprès des publics éloignés</p> <p>Désacraliser les lieux de lecture publique et s'appuyer sur la lecture et la culture comme vecteurs de développement social</p>
Action 6.1 : Encourager le développement du portage à domicile	<p>Inciter les bibliothèques du réseau à développer le portage à domicile pour les personnes âgées ou éprouvant des difficultés à se déplacer</p> <p>Définir les conditions de réalisation et les besoins des collectivités et des bénévoles pour pouvoir les accompagner</p> <p>Accompagner financièrement les collectivités volontaires</p>
Action 6.2 : Développer le prêt de collections adaptées	<p>Enrichir les collections de la MCO avec des documents accessibles (livres dys, livres audio, gros caractères...) et avec du prêt de matériel (ex. lecteurs Victor pour personnes mal-voyantes)</p> <p>En faire la promotion au sein du réseau et auprès des partenaires</p>
Action 6.3 : Adhérer aux dispositifs nationaux proposés par la DRAC	<p>« Premières pages » : actions auprès des publics de la petite enfance et de leurs parents (demande de labellisation en cours)</p> <p>« Des livres à soi » : actions en direction des familles éloignées du livre et des bibliothèques</p> <p>S'appuyer sur des collectivités volontaires pour s'engager dans ces projets</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2023 : Poursuite de l'achat de collections et matériel spécifique Prospection pour développer les dispositifs Premières pages et Des livres à soi. Invitation des référents culture et sport des ASCO aux café-bibliothèques de leur territoire Prospection pour le développement du portage à domicile Déploiement des premières actions sur les territoires expérimentateurs (Premières pages...)</p> <p>2024 : poursuite des actions et élargissement à d'autres territoires</p>

<p>Méthodologie</p>	<p>Maintenir l'ouverture des formations MCO aux travailleurs médico-sociaux et aux partenaires (Ehpad, espaces jeunes, relais petite enfance,...)</p> <p>Poursuivre et développer les partenariats avec les référents culture et sport et d'une façon générale la transversalité au sein du Pôle Solidarités</p> <p>Favoriser l'interconnaissance entre les bibliothécaires et les services sociaux</p> <p>Prévoir la possibilité pour la MCO d'intervenir directement auprès des publics pour enclencher des actions et des dynamiques de territoire</p> <p>Réserver du temps de travail sur ces projets pour les référents thématiques de la MCO</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Nombre d'actions en direction des publics éloignés (Premières Pages...)</p> <p>Nombre de travailleurs médico-sociaux, animateurs EHPAD ayant suivi une formation à la MCO</p> <p>Nombre d'outils empruntés par les ASCO et les partenaires (Ehpad, espaces jeunes, relais petite enfance,...)</p> <p>Nombre de bibliothèques faisant du portage à domicile</p>

Fiche action 7. Établir des conventions avec les collectivités partenaires	
<p>Axe 1 - Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau</p> <p>Axe 2 : Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire</p>	
<p>Constats</p> <p>Diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des conventions obsolètes - Absence de convention avec les intercommunalités qui ont une compétence lecture publique - Absence de convention avec les communes de plus de 10 000 habitants
<p>Objectifs</p>	<p>Formaliser l'offre de service de la MCO et les objectifs d'évolution mutuels de la MCO et de ses partenaires</p>
<p>Action 7.1 : Conventionner avec les intercommunalités qui ont une compétence lecture publique ou un équipement de lecture publique</p>	<p>Définir un socle de conventionnement commun puis inscrire des spécificités en fonction des besoins.</p>
<p>Action 7.2 : Déployer des conventions pour les communes partenaires de la MCO</p>	<p>Définir un socle commun de conventionnement avec le niveau de service « classique » et proposer le sur-mesure aux collectivités (rendez-vous et signature d'une convention négociée)</p>
<p>Action 7.3 : Conventionner avec les communes de plus de 10 000 habitants</p>	<p>Voir Fiche Action 3</p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023 : Projet de rédaction des conventions puis validation devant l'Assemblée Départementale à l'automne 2023</p> <p>2024 : Envoi des conventions pour signature avec la possibilité de prendre rendez-vous avec la MCO pour négocier la convention et faire du sur-mesure</p> <p>2024-2026 : Le cas échéant, rendez-vous de négociation</p>
<p>Méthodologie</p>	<p>Mettre à jour les conventions existantes</p> <p>Transmettre les conventions aux collectivités pour signature ou prise de rendez-vous en présence de l'équipe de la bibliothèque et des élus</p>

Indicateurs d'évaluation	Nombre de conventions signées par type de convention
-------------------------------------	--

Fiche action 8. Faire évoluer le guide des aides	
<p>Axe 1 : Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau</p> <p>Axe 2 : Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire</p> <p>Axe 3 : Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique</p>	
<p>Constats</p> <p>Diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un guide des aides qui n'est plus adapté aux besoins actuels - Des aides parfois peu incitatives (recrutement de personnel, investissement...) - Des aides orientées vers les collections mais peu vers l'action culturelle - Une absence de retour sur l'utilisation des crédits du Fonds Spécial Lecture
<p>Objectifs</p>	<p>Faire du guide des aides un levier au service de la politique de lecture publique du Département</p> <p>Rendre les aides plus incitatives en cohérence avec les axes stratégiques du SDLP</p>
<p>Action 8.1 : Revoir les plafonds et les taux des aides à l'investissement <i>(en lien avec le Service Aide aux Collectivités)</i></p>	<p>Pour les projets de plus de 200 000 €, s'aligner sur les Contrats Grands Projets</p> <p>Augmenter le niveau d'aide à l'investissement pour les autres projets en harmonisant les plafonds et les taux</p> <p>Inclure la partie étude dans les dépenses subventionnables</p>
<p>Action 8.2 : Modifier certaines aides existantes</p>	<p>Aide à la constitution de fonds : Adapter l'aide aux besoins des bibliothèques en lien avec leur plan de développement des collections</p> <p>Aide à l'obtention du diplôme d'auxiliaire de bibliothèque : à maintenir</p> <p>Fonds Spécial Lecture : cette aide, destinée à l'origine à soutenir le rayonnement intercommunal des lieux de lecture, nécessite d'être réorientée vers le soutien à la création de réseau ou à son renforcement (nouvelle aide ci-dessous) et le soutien à la création de poste</p>
<p>Action 8.3 : Créer une aide à la création de réseau ou pour le renforcement d'un réseau</p>	<p>Accompagner des projets validés par les comités de pilotage des Contrats Côte-d'Or Lecture (Contrats Territoire Lecture) qui auront pour objectif de développer la mise en réseau et la coopération sur le territoire de l'intercommunalité et/ou de développer l'accueil des publics notamment éloignés</p> <p>Accompagner des projets menés en collaboration entre bibliothèques (par exemple : accueil d'auteur, organisation d'un festival, achat de collections mutualisées...)</p> <p>Accompagner les communes ou communautés de communes qui assurent un relais de desserte documentaire pour les nouveaux lieux de lecture n'appartenant pas au réseau ou pour les anciens prêts directs</p>

<p>Action 8.4 : Soutenir la création de poste</p>	<p>Aide au recrutement de personnel qualifié : aide existante mais peu incitative.</p> <p>Financement à hauteur de 30 % du poste sur 3 ans soit environ 10 000 € par poste par an avec la possibilité de financer 3 postes en simultané.</p> <p>- Aide au poste de coordinateur de réseau : création ou extension du poste en lien avec un CTL</p> <p>- Aide pour poste de bibliothécaire mutualisé entre plusieurs communes (35 h)</p> <p>Critères : poste de la filière culturelle, à temps complet, statutaire (ou contrat de 3 ans renouvelable une fois puis CDI), poste catégorie B pour un coordonnateur ou de catégorie B ou C qualifié pour les postes mutualisés</p>
<p>Action 8.5 : Soutenir le développement de l'action culturelle dans les bibliothèques du territoire</p>	<p>Orienter le Fonds d'action culturelle vers les collectivités</p> <p>Favoriser les projets d'animation et d'action culturelle au sein des lieux de lecture.</p> <p><i>Critères et règles d'attribution en cours d'élaboration</i></p>
<p>Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023 : Révision du guide des aides validation Assemblée départementale au 2ème semestre 2023</p> <p>2024 : Application du nouveau guide des aides</p> <p>2026 : Evaluation des nouvelles modalités</p>
<p>Méthodologie</p>	<p>Faire évoluer les aides à l'investissement en lien avec le Service Aide aux Collectivités</p> <p>Communiquer auprès des collectivités concernées</p> <p>Redéployer les aides au fonctionnement à budget constant</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Pour chaque aide, nombre de collectivités aidées et de projets accompagnés</p> <p>Analyse qualitative des projets réalisés</p>

Fiche action 9. Faire évoluer l'organisation de la MCO pour la mise en œuvre du Côte-d'Or Lecture	
Axe 1 : Améliorer l'équité d'accès à la lecture publique pour tous les territoires en s'appuyant sur une structuration du réseau	
Axe 2 : Appuyer la montée en qualité des équipements de lecture publique du territoire	
Axe 3 : Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique	
Constats Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Un grand nombre de lieux de lecture (244) alors que la majorité des départements comparables en comptent une centaine - Une mobilisation importante de l'équipe MCO sur la desserte - Un accompagnement des bibliothèques sur les territoires à poursuivre - Au sein de l'équipe MCO des moyens humains impactés par des absences maladie et des départs à la retraite à anticiper - Des lignes budgétaires stables depuis plusieurs années
Objectifs	<p>Mettre en adéquation l'organisation de la MCO avec le Côte-d'Or Lecture</p> <p>Redéployer du temps de travail consacré à la desserte documentaire sur des temps d'accompagnement du réseau en se rendant dans les bibliothèques</p> <p>Redéployer certaines lignes budgétaires pour accompagner les objectifs du Côte-d'Or Lecture</p>
Action 9.1 : Développer les interventions directes sur le terrain	<p>L'adaptation de la desserte documentaire aux besoins réels doit apporter de la souplesse et permettre d'aller davantage sur le territoire pour conseiller les équipes et les élus</p> <p>Faciliter les liens entre les bibliothèques et leurs partenaires (fiches action 3 et 6)</p>
Action 9.2 : Réorganiser les locaux de la MCO pour faciliter l'accueil du réseau	<p>Faire une étude sur l'ouverture du magasin au rez-de-chaussée pour étendre la zone de choix sur place et faciliter l'accueil du réseau et l'ergonomie pour l'équipe MCO</p>
Action 9.3 : Mettre en adéquation les missions et les profils de poste	<p>Faire évoluer les fiches de poste pour prendre en charge les nouvelles missions (ex : BibAccès)</p> <p>Développer le recours à des prestataires pour l'installation scénique sur le festival Coup de Contes</p>
Action 9.4 : Questionner les équilibres entre lignes budgétaires	<p>Réfléchir à la répartition entre les lignes budgétaires compte tenu des besoins du réseau, des coûts d'équipement des livres et des augmentations de prix</p>

Calendrier de mise en œuvre	<p>2023 : Poursuite des groupes de travail internes pour l'adaptation de la desserte Ajustement des fiches de poste et des lignes budgétaires</p> <p>2025 : évaluation des nouvelles modalités et ajustement le cas échéant</p>
Méthodologie	<p>Mettre en adéquation les fiches de postes pour répondre aux nouvelles missions</p> <p>Proposer un budget prévisionnel tenant compte des évolutions</p> <p>Demander une étude d'aménagement des locaux à la Direction du Patrimoine</p> <p>Solliciter des subventions auprès de la DRAC pour l'aménagement des magasins</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Evolution des fiches de poste : nombre de postes et proportion des missions impactés</p> <p>Nombre d'interventions auprès du réseau</p> <p>Aménagement des magasins : bilan sur l'ergonomie des échanges et enquête satisfaction auprès du réseau</p> <p>Nombres d'installations scéniques réalisées pour les spectacles Coup de Contes</p>